Aéromodélisme Marnais

Adhésion au club
AEROMODELISME MARNAIS

Pour vous inscrire merci de :

1. **Lire le règlement et les statuts.**

2. **Vous êtes MAJEUR <u>(18 ans et plus au 1er janvier de l'année en cours)</u>**
   Remplir et signer le formulaire d'acceptation des statuts et règlement du club.
   Remplir et signer la Fiche d'identité et Autorisation pour le droit à l'image.

3. **Vous êtes MINEUR <u>(moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)</u>**
   Faire Remplir et signer par votre représentant légal le formulaire d'acceptation des statuts et règlement du club.
   Faire Remplir et signer par votre représentant légal la Fiche d'identité et Autorisation pour le droit à l'image.
   Faire Remplir et signer par votre représentant légal l'autorisation parentale.

4. **Joindre un chèque ou un virement du montant correspondant à la cotisation club (CAM) + Fédération d'aéromodélisme (FFAM) indiqué en annexe (Cotisations) libellé à l'ordre de l'AEROMODELISME MARNAIS.**

5. **Joindre 2 photos d'identité (1 pour votre fiche et 1 pour votre carte de club).**

6. **Si vous n'êtes pas déjà licencié à la FFAM, joindre le certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme.**

7. **Remettez le tout à l'un des membres du Comité Directeur.**

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter.
Sur notre site internet : http://aeromodelisme-marnais.org
Par E-mail : aeromodelismemarnais@free.fr

Aéromodélisme Marnais

REGLEMENT CLUB AEROMODELISME MARNAIS

Validé le 11 JANVIER 2019 en assemblée générale
Modifié le 07 SEPTEMBRE 2023

Aéromodélisme Marnais

Sommaire

2. Objectifs 4
3. Obligations administratives 4
4. Règles concernant l'utilisation de la salle et du terrain 5
5. Accueil des personnes étrangères au CAM 5
6. Conformité des modèles 5
7. Préparatifs au vol 6
8. Évolution des modèles 6
9. Piste pour voitures 7
10. Procédures à suivre en cas d'accident 7
11. Survie du club 7
12. Sanctions 8
13. Renouvellement du Comité Directeur 8
14. Annexes 9

Formulaire certificat médical
Acceptation des statuts et du règlement
Fiche d'identité et Autorisation pour le droit à l'image
Autorisation parentale pour les mineurs
Tarifs des cotisations

1. Objectifs

Le règlement intérieur s'adresse aux membres majeurs et mineurs du Club AEROMODELISME MARNAIS qui s'engagent à le respecter. Les recommandations et règles présentées dans ce règlement ont pour objectif d'assurer le maximum de sécurité aux membres du club ainsi qu'aux visiteurs et occasionnels.

Ce règlement s'applique aussi bien pour les vols en salle que pour les vols en extérieur.

Conformément aux statuts du club, les membres du Comité Directeur ne seront tenus pour responsables en leur qualité des accidents qui pourraient survenir aux membres de l'association du fait du non-respect du présent règlement et des textes en vigueur.

L'adhésion au Club implique le respect du présent règlement qui est affiché sur le terrain et que chaque membre a pu lire avant son inscription. Ce règlement sera distribué à tous les membres lors du paiement de leur cotisation et un reçu d'acceptation de ce règlement sera alors signé par ce dernier pour preuve.

3. Obligations administratives

Licence FFAM

Tout membre du Club AEROMODELISME MARNAIS doit pouvoir présenter, sur demande des autorités ou du président, sa licence FFAM en cours de validité.

Cotisation CAM

Tout membre doit avoir payé sa cotisation annuelle au Club d'Aéromodélisme Marnais, que ce soit en tant que membre ou occasionnel. Le montant de cette cotisation est fixé avant chaque assemblée générale par le bureau en fonction de la situation de la trésorerie.

Le paiement de la cotisation annuelle se fait lors de l'assemblée générale du Club en fin d'année. Il doit être accompagné de 2 photos d'identités récentes pour la mise à jour de la fiche de l'adhérent et la confection de sa carte du club.

Certificat médical

Conformément à l'article L 231-2 du code du sport, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives liées à l'aéromodélisme. Le médecin de famille est parfaitement habilité à délivrer un tel certificat médical.

En conséquence, les nouveaux licenciés à la FFAM devront fournir au moment de leur demande d'adhésion au club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme. Cette exigence s'applique à la première délivrance des licences "pratiquant" et ne s'applique pas aux licences "encadrement". **Le certificat médical ne doit pas être envoyé à la FFAM** ; il sera conservé par le club.

Attestation de formation télépilote

Tout membre âgé de plus de 14 ans doit pouvoir présenter sur demande des autorités de son attestation de formation télépilote en cours de validité.

Pour les jeunes âgés de moins de 14 ans ils doivent être accompagnés pendant le vol d'un adulte majeur possédant l'attestation de formation télépilote.

Enregistrement des aéronefs de plus de 800 grammes

Tout membre doit pouvoir présenter, sur demande des autorités son ou ses attestations d'enregistrement sur le site ALPHA TANGO de son ou ses modèles de plus de 800 grammes qui sont en cours d'utilisation.

Qualification de pilote de démonstration

Lors de manifestations publiques, tout pilote qualifié du Club doit pouvoir présenter, sur demande, sa qualification de pilote de démonstration (adapté au modèle piloté).

4. Règles concernant l'utilisation de la salle et du terrain

Interdiction de vol

Lors des opérations d'entretien du terrain (tonte, remblai…), les vols seront interdits exceptés si lesdites opérations ne gênent pas l'évolution des modèles (notamment dans sa phase d'approche). Cette autorisation de vol ne pourra être donnée que par un membre du bureau.

Membres actifs mineurs

Pour les membres actifs de moins de 18 ans, il y a obligation d'être accompagné d'un pilote confirmé majeur et titulaire de l'attestation de formation de télépilote.

Le non-respect de cette clause entraînera :

- Un premier avertissement oral
- Un deuxième avertissement écrit
- Au troisième avertissement l'exclusion du club sera prononcée par une réunion exceptionnelle du bureau.

5. Accueil des personnes étrangères au CAM

Pilotes occasionnels licenciés FFAM

Les pilotes occasionnels, titulaires de la licence FFAM en cours de validité sont autorisés ponctuellement à utiliser la salle (vol en intérieur) ou le terrain d'évolution (vol en extérieur) seulement après avoir reçu l'autorisation par un membre du bureau et payé une cotisation à la semaine.

Ils devront être en possession d'une attestation de formation télépilote en cours de validité et être en mesure de présenter, sur demande des autorités la ou les attestations d'enregistrement sur le site ALPHA TANGO de leur(s) modèles de plus de 800 grammes qui sont en cours d'utilisation.

Visiteurs non licenciés FFAM

Les visiteurs non licenciés n'ont pas le droit de venir de façon régulière dans la salle (vol en intérieur) ou sur le terrain (vol en extérieur). En cas de non-respect de cette règle par qui que ce soit, il est demandé aux pilotes présents de faire respecter cet article avec courtoisie. Les utilisations du terrain par des personnes non licenciés ou n'ayant pas eu l'autorisation d'un membre du bureau seront suivies d'un dépôt de plainte pour « violation de domicile privé ».

Respect des fréquences

Si un modéliste est aperçu faisant évoluer un modèle radiocommandé (avion ou non) à moins de 4 Km du terrain et sur une fréquence située dans la bande 41.060 à 41.200, un dépôt de plainte pourra être déposé en gendarmerie pour non-respect de la législation sur les fréquences modélistes.

6. Conformité des modèles

État général

Chaque modèle de plus de 800 grammes doit faire l'objet d'une déclaration sur ALPHA TANGO.

Tous les modèles doivent être en bon état, tant au point de vue de la cellule que de l'équipement électronique. Il est obligatoire d'adapter son matériel en fonction du type de modèle (un matériel performant dans un modèle performant). Ce point étant difficilement mesurable, un pilote s'apercevant d'une grosse anomalie sur un modèle quelconque devra le signaler au propriétaire. Attention, ce devoir ne doit pas se transformer en règlement de compte personnel. Seul l'intérêt du club et la sécurité des membres doivent prévaloir. En cas de contentieux, c'est le président du club qui aura autorité sur la question.

Motorisation

Afin de respecter les oreilles des personnes présentes sur le terrain, l'usage des moteurs deux temps en échappement libre est interdit.

Poids et cylindrée

D'une manière générale, tous les pilotes doivent se conformer strictement à la réglementation concernant le poids et la cylindrée des modèles (voir la réglementation sur le site de la FFAM).

Fréquences utilisées

L'usage de la bande des 26Mhz pour nos ensembles de radio commande est interdit. Les risques de perturbations radio (CB) dans cette gamme de fréquences étant importants. Tous les émetteurs doivent avoir un quartz situé dans la bande 41.060 à 41.200Mhz afin de respecter les textes en vigueur (voir la réglementation sur le site de la FFAM). La bande des 2.4 GH doit respecter la norme française en vigueur.

7. Préparatifs au vol

Parking avions, planeurs, hélicoptères

Seul le dépôt des aéromodèles et du matériel est autorisé dans le parking avion. Le démarrage des moteurs thermiques et la mise plein gaz (réglage pointeau) y est strictement interdite. Le réglage des moteurs doit s'effectuer au minimum à 20 mètres du parking avion dans la zone de démarrage prévue à cet effet.

Zone de démarrage avions, hélicoptères thermiques

Le démarrage, la mise plein gaz (réglage pointeau) et les réglages des moteurs thermiques doivent s'effectuer dans la zone de démarrage prévue à cet effet.

Sécurité

- Par sécurité pour vos doigts, l'usage du démarreur pour la mise en route des moteurs est recommandé. Lors du réglage moteur et par respect pour le matériel de vos voisins, dirigez les gaz d'échappement vers une zone dégagée.
- Par sécurité, il est vivement conseillé aux pilotes de se placer derrière le plan de rotation d'une hélice. Ces mêmes pilotes doivent s'assurer que personne ne se trouve dans l'axe et le plan de l'hélice.

Utilisation des fréquences

Avant d'allumer votre émetteur, allez prendre la pince correspondante à la fréquence utilisée sur le panneau prévu à cet effet et gardez-la avec vous pendant tout le vol et jusqu'à l'arrêt de votre émetteur. Remettez là à sa place sur le tableau une fois votre émetteur éteint.

8. Évolution des modèles

En application des règles régissant les conditions d'insertion et d'évolution dans l'espace aérien des aéronefs civils ou de la défense non habités l'altitude maximum sur notre terrain est de 150 mètres au-dessus du sol.

- Retenir le principe que l'avion grandeur nature, hélicoptère ou ULM sont toujours prioritaires sur les aéromodèles.

- L'évolution des aéromodèles doit toujours être faite à vue.

Check-list

Par prudence, juste avant la phase de décollage, vérifiez le bon fonctionnement des différentes gouvernes (check-list).

Altitude de vol

L'altitude maximum à ne pas dépasser est de 150 mètres.

Précautions à observer durant le vol

Par prudence, évitez le survol, à basse altitude sur le chemin d'accès au terrain.

Il est formellement interdit d'effectuer des rases mottes au-dessus de la zone réservée aux pilotes et à leurs modèles et de survoler celle-ci.

Zone de vol

La zone de vol maximum à ne pas dépasser est un rayon de 400 mètres et une altitude de 150 mètres autour du pilote.

Par prudence, quand plusieurs modèles évoluent en même temps, il est prudent que chaque pilote se réserve une zone de vol.

Décollage et atterrissage

Les décollages et atterrissages doivent se faire obligatoirement face au vent ou légèrement de travers. En cas d'absence de vent, la direction choisie collégialement devra rester la même pour toute la séance de vol.

Utilisation de la piste

Avant de décoller, vous devez obligatoirement vérifier que la piste est libre : absence de visiteurs, de modélistes, de modèles ou d'obstacles.

Les modèles doivent libérer le plus rapidement possible la piste de décollage et d'atterrissage. Il va de soi que cette phase doit se faire avec prudence.

Prévenez oralement les pilotes quand vous êtes en phase de décollage et d'atterrissage, l'atterrissage d'un modèle est prioritaire devant le décollage d'un autre modèle.

Aire des pilotes

Durant tout le vol, le pilote doit se trouver sur l'aire prévue à cet effet, afin de favoriser la communication entre les pilotes en cas de problème.

Aire des non pilotes

Les modélistes qui ne pilotent pas ne doivent pas rester sur la piste, ils se placeront dans le parc à modèles. Seuls les pilotes sont autorisés à se placer sur l'aire de pilotage.

Planeurs

Le moto-planeur est assimilé a un avion. De ce fait, décollage et atterrissage doivent se faire a proximité de la piste.

Le lancer main ne permet que des vols courts. Les pilotes doivent s'assurer qu'ils ne sont à aucun moment une gêne pour les autres pilotes et ils doivent garder à l'esprit que leurs engins sont potentiellement dangereux du fait principalement de leur proximité des personnes.

Dans le cas d'utilisation de Sandow, de treuil ou de remorquage, les pilotes devront systématiquement informer les autres pilotes de ces phases de mise en altitude qui ne pourront avoir lieu que lorsque la piste est entièrement dégagée. Pour l'atterrissage et compte tenu de la spécificité des planeurs, les pilotes annonceront la zone choisie pour l'atterrissage. Cet atterrissage se fera toujours face au vent.

Hélicoptères

L'évolution de ces appareils se fera sur la piste. Les hélicoptères sont assimilés à des avions et doivent en ce sens se conformer à leurs règles, à savoir utilisation de la piste et positionnement du pilote sur l'aire de pilotage.

9. Piste pour voitures

Une piste pour voitures RC a été réalisée sur le terrain.

But : permettre **aux seuls membres du club à jour de leur cotisation et pratiquant des vols d'aéromodèles régulièrement sur le terrain**, d'y pratiquer ce loisir.

10. Procédures à suivre en cas d'accident

Conseil : ne pas voler seul

Il est demandé à la personne seule sur le terrain de redoubler de vigilance. En cas d'accident grave, vous n'aurez pas d'aide immédiate à proximité. De ce fait, ils fortement déconseillé de venir voler seul avec des modèles à hélices (avion, moto-planeur ou hélicoptère).

Personnes à prévenir

Appeler le plus rapidement possible le président du club, en cas d'absence de celui-ci appeler soit le secrétaire ou le trésorier. En cas d'urgence, composez le 112 sur votre portable (Le portable est fortement recommandé)

L'adresse de la salle est : Salle des sports de La Marne

L'adresse du terrain est : Le cor du cerf, lieu-dit entre La Talle et Le Breuil, 44270 La Marne

11. Survie du club

Pour que le club puisse vivre, il ne suffit pas d'avoir un nombre important d'adhérent, il faut que ceux-ci participent aux activités nécessaires à la vie du club telles que:

- Entretien
- Inter Club
- Meeting
- Fête du modélisme (dernier weekend de septembre)
- Participation aux tâches éducatives ; explication de montage, aide aux débutants, écolage, ...

Entretien du terrain

Une fois par an, il est prévu un entretien du terrain, comprenant entre autres la tonte, le désherbage, les peintures, l'entretien de la piste et le nettoyage des abords. Une participation active des membres du CAM est impérative (sauf personnes excusées).

Concours, manifestations

Plusieurs fois par an, il est fait appel aux bonnes volontés pour organiser les concours et manifestations prévus au calendrier. Les membres se doivent de répondre à ces invitations afin d'en garantir la réussite. L'approbation de ces manifestations en assemblée générale tient lieu de convocation pour ces manifestations.

Salubrité

Il ne faut en aucun cas laisser nos détritus (chiffons, restes d'avions, nourriture, etc) sur le terrain.

Fréquences

Le club décline toute responsabilité quant aux conséquences liées à l'utilisation d'une fréquence non-conforme à la norme française en vigueur.

Alcools et stupéfiants

La consommation d'alcool et de stupéfiant est formellement interdite sur le terrain et dans la salle.

12. Sanctions

Non-respect du règlement

Un membre du CAM qui, d'une façon répétée, ne respecte pas le règlement intérieur pourra se voir refuser son renouvellement d'inscription au sein du club. Cette décision est prise par le bureau, sans justification et sans recours possible. L'éviction pourra être temporaire (1 an) ou définitive.

Constatation des fautes

Seules les fautes constatées par les membres du bureau seront prises en compte. Ce sont ces mêmes personnes qui après s'être concertées, pourront décider de la suite à donner.

13. Renouvellement du Comité Directeur

Assemblée générale

L'assemblée générale du club se tient une fois par an. Une convocation parviendra à chaque membre par MAIL ou par courrier.

Lors de cette assemblée, il est procédé :

1. À la présentation du bilan moral et financier de l'année écoulée.
2. À la validation des manifestations de l'année suivante.
3. À l'élection du Comité Directeur. Cette élection ne peut avoir lieu que lorsque le quorum est atteint - un tiers des membres à minima doit être représenté (présents et procurations).
4. À la perception et au renouvellement des cotisations.

Le Comité Directeur se réunira dans le mois qui suit l'AG pour élire les membres du prochain bureau (Président, Trésorier, Secrétaire et adjoints).

Le compte rendu de l'AG sera transmis par mail à chaque membre et disponible sur le site du club.

14. Annexes

Check List

1. Prendre sa pince au tableau de fréquence et la mettre sur l'antenne de son émetteur même en 2.4 ghz. Si la fréquence est utilisée (41,72 et 35mhz) rechercher quel(s) membre(s) utilise(nt) cette fréquence et voir avec lui ou eux pour s'échanger la pince.

2. Tout émetteur n'ayant pas de pince de fréquence ne peut en aucun cas être allumé.

3. Pour les membres ayant des doutes sur leur fréquence (41,72, 35mhz) ne pas hésiter à demander conseil auprès d'une personne plus expérimentée.

4. Avant chaque vol, il est recommandé de faire une vérification générale de son modèle : fixation des tringleries, des ailes, du moteur, de l'hélice, des roues. Vérifier ensuite le fonctionnement et le sens des gouvernes ou le mouvement du plateau cyclique.

5. En électrique, on allume son émetteur, on vérifie que le manche des gaz est en position basse et ensuite on peut brancher l'accu de propulsion.

6. En thermique, on allume son émetteur ensuite on allume la réception de son modèle. Lors du démarrage des moteurs thermiques, il faut que modèle soit posé de façon stable. Utiliser un démarreur ou morceau de tube en caoutchouc dur pour lancer l'hélice (en aucun cas utiliser un outil métallique ou a main nue). Ne pas hésiter à demander de l'aide a quelqu'un pour maintenir le modèle.

7. En thermique pour le réglage du moteur toujours se positionner derrière le modèle (les hélices aiment bien les doigts)

8. Lors du premier vol demander l'aide d'un pilote expérimenté pour vérifier le modèle et éventuellement effectué le premier vol.

Aéromodélisme Marnais

FFAM
Fédération Française d'AéroModélisme

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive

Je soussigné(e) _____Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour _____ / _____ / _____

Mme ou M. _____

né(e) le _____ / _____ / _____

certifie après examen que son état de santé actuel :

• ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la discipline suivante : **AEROMODELISME**

☐ à l'entrainement et en compétition

☐ en loisir uniquement

Date :

Signature et cachet :

onformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016 - 1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'évènements médicaux dans l'année écoulée auquel cas un nouveau rtificat médical est nécessaire. Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement écifique : l'alpinisme ; la plongée subaquatique ; la spéléologie. Les disciplines sportives pratiquées en compétition pour lesquelles le combat peut prendre fin notamment ou clusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience. Les disciplines ortives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé. Les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à xception du modélisme automobile radioguidé. Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le gby à VII.

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire adhérent

ACCEPTATION DU REGLEMENT et des STATUTS

Je soussigné Mr ou Mme avoir pris connaissances des statuts et du règlement intérieur, je m'engage à les respecter au sein de l'association AEROMODELISME MARNAIS durant la durée légale de validité de la licence.

Le A

Signature du Président Signature de l'adhérent

: Aéromodélisme Marnais, 8 rue du Tenu 44270 La Marne
: http://aeromodelisme-marnais.org : mailto:aeromodelismemarnais@free.fr

……

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire association

ACCEPTATION DU REGLEMENT DU CLUB

Je soussigné Mr ou Mme avoir pris connaissances des statuts et du règlement intérieur, je m'engage à les respecter au sein de l'association AEROMODELISME MARNAIS durant la durée légale de validité de la licence.

Le A

Signature du Président Signature de l'adhérent

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire adhérent

Fiche d'identité et Autorisation de droit à l'image

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

MAIL :

TEL.FIXE :

TEL PORT :

SEXE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

OUI / NON pour la diffusion d'images et de vidéos dans la presse, site internet de l'association et autres liens

LE **A**

SIGNATURE DU PRESIDENT **SIGNATURE DE L'ADHERENT**

: Aéromodélisme Marnais, 8 rue du Tenu 44270 La Marne
: http://aeromodelisme-marnais.org : mailto:aeromodelismemarnais@free.fr

.....

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire association

Fiche d'identité et Autorisation de droit à l'image

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

MAIL :

TEL.FIXE :

TEL PORT :

SEXE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

OUI / NON pour la diffusion d'images et de vidéos dans la presse, site internet de l'association et autres liens

LE **A**

SIGNATURE DU PRESIDENT **SIGNATURE DE L'ADHERENT**

: Aéromodélisme Marnais, 8 rue du Tenu 44270 La Marne
: http://aeromodelisme-marnais.org : mailto:aeromodelismemarnais@free.fr

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire adhérent

Autorisation parentale ou tuteur légal pour adhérent mineur

NOM DU TUTEUR LEGAL :	**PRENOM :**
ADRESSE :	
MAIL :	
TEL.FIXE :	**TEL PORT. :**

NOM ADHERENT MINEUR :	**PRENOM :**
MAIL :	
TEL.FIXE :	**TEL PORT. :**
SEXE :	**DATE ET LIEU DE NAISSANCE :**

LE **A**

SIGNATURE DU PRESIDENT **SIGNATURE DES PARENTS OU TUTEUR LEGAL**

: Aéromodélisme Marnais, 8 rue du Tenu 44270 La Marne
: http://aeromodelisme-marnais.org : mailto:aeromodelismemarnais@free.fr

.....

Aéromodélisme Marnais

Exemplaire association

Autorisation parentale ou tuteur légal pour adhérent mineur

NOM DU TUTEUR LEGAL :	**PRENOM :**
ADRESSE :	
MAIL :	
TEL.FIXE :	**TEL PORT. :**

NOM ADHERENT MINEUR :	**PRENOM :**
MAIL :	
TEL.FIXE :	**TEL PORT. :**
SEXE :	**DATE ET LIEU DE NAISSANCE :**

LE **A**

SIGNATURE DU PRESIDENT **SIGNATURE DES PARENTS OU TUTEUR LEGAL**

: Aéromodélisme Marnais, 8 rue du Tenu 44270 La Marne
: http://aeromodelisme-marnais.org : mailto:aeromodelismemarnais@free.fr

Aéromodélisme Marnais

Cotisations 2024

	FFAM	CLUB	Total
Adulte + de 18 ans	47.00€	39.00€	86.00€
Couple d'Adultes	94.00€	58.00€	152.00€
Junior2 + de 16 ans et moins de 18 ans	25.00€	25.00€	50.00€
Junior1 + de 14 ans et moins de 16 ans	15.00€	15.00€	30.00€
Cadet moins de 14 ans	8€	15.00€	23,00€
Occasionnel FFAM à la semaine	xxxx	17,00€	17,00€

Depuis le 01 janvier 2013, les cartes FFAM sont dématérialisées.

Les deux premières séances de découverte sont gratuites.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Aéromodélisme Marnais ».

IBAN pour Virement :

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV	Domiciliation
10278	36156	00011326301	55	EUR	CCM ST PHILBERT BOULOGNE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8361 5600 0113 2630 155

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM ST PHILBERT BOULOGNE
8 B RUE FELIX PLATEL
44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU
02 28 96 00 64

Titulaire du compte (Account Owner)
AEROMODELISME MARNAIS
CHEZ M GALLAIS REYNALD
8 RUE DU TENU
44270 LA MARNE

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Réf CA 10.18.06 - 546/11